

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR
SECTION MUSCULATION
SAISON 2018/ 2019**

Le présent règlement a pour but de définir les règles inhérentes au bon fonctionnement de la section.

- Art. 1** *La section est ouverte aux militaires de la gendarmerie (d'active ou de réserve), aux élèves gendarmes ainsi qu'aux personnes extérieures au ministère de la défense ou à l'école.
Les mineurs à partir de 16 ans sont acceptés et sont sous la surveillance et la responsabilité de leurs parents qui eux mêmes doivent être licenciés au CSLGTV (au moins un des deux, celui qui sera présent).*
- Art. 2** *La salle de musculation est située au gymnase de l'école au rez de chaussée dans le niveau inférieur. Son accès y est libre tous les jours de l'année entre 8H00 et 22H30. Les clés du gymnase et de la salle de musculation se trouve au poste de sécurité à l'entrée de l'école.*
- Art. 3** *Le responsable de l'activité est Erwann MAUGIS. Tout nouvel adhérent doit prendre contact avec lui pour se faire présenter la salle et le fonctionnement des machines.*
- Art. 4** *Pour un soucis de sécurité la pratique de la musculation doit se faire en présence d'une autre personne (soit **2 adhérents en salle minimum**). Si au cours d'une séance un adhérent se retrouve seul il doit impérativement quitter les lieux, fermer la porte et retourner les clés au poste de sécurité. Chaque adhérent doit venir avec une tenue compatible avec la pratique du sport. Afin de garantir l'hygiène, la propreté et l'état des machines **une serviette est obligatoire** à chaque séance.*
- Art. 5** *Il est obligatoire d'être apte médicalement à la pratique de l'activité.*
- Art. 6** *La participation aux séances doit se faire dans un bon état d'esprit en respectant les autres adhérents. **Tout matériel indépendant des machines doit être rangé à son emplacement d'origine en fin de séance. La salle doit être gardée dans un état de propreté irréprochable.***
- Art. 7** *Tout manquement à ce règlement pourra entraîner une exclusion temporaire voir définitive sans remboursement de la cotisation.*

Fait à Châteaulin, le 25 JUIN 2018

**Erwann MAUGIS
Responsable section FITNESS**